

# BOISSY INFOS



La lettre d'information n° 20

mai 2016



## AGENDA

### **Dimanche 1 mai**

#### **Fête du Travail**

Messe en l'Eglise Saint Louis  
9 H30

### **Samedi 7 mai**

Navette Gratuite

### **Dimanche 8 mai**

Jour de l'Armistice de 1945

Cérémonie du souvenir

11 h 15 : rassemblement place  
de l'Eglise pour se rendre au  
monument aux Morts,

11 h 30 : Cérémonie au  
cimetière

12 h 00 : vin d'honneur à la  
salle polyvalente.

### **Lundi 9 mai**

RAM

### **Samedi 14 mai**

Navette Gratuite

### **Lundi 11 avril**

RAM

### **Samedi 21 mai**

Navette Gratuite

### **Dimanche 22 mai**

Passage de véhicules  
sportifs

### **Lundi 23 mai**

RAM

### **Vendredi 27 Mai**

Fête des Voisins

### **Samedi 28 mai**

Navette Gratuite

## CONSEIL MUNICIPAL

Lors de la séance du 12 avril 2016 le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, a pris acte de la tenue ce jour, du débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du projet de PLU, ainsi que le prévoit l'article L.123-9 du code de l'urbanisme.

Lors de la séance du 14 avril dernier, le Conseil Municipal a adopté l'affectation des résultats du compte administratif 2015 ainsi que le budget 2016 de la commune et le budget 2016 de l'assainissement.

## DIMANCHE 22 MAI - BALADE SPORTIVE

**De 9 h 30 à 11 h 00**

L'association IT5 organise une balade touristique par le passage d'une quarantaine de voitures sportives vers Marchais par Venant, Le Rotoir RD 82.

## LES BRUITS DE VOISINAGE

Nous vous rappelons que par arrêté du 22 mai 2003 toute personne physique ou morale utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient (industriel, agricoles,...) susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ses travaux entre 20 heures et 8 heures et toute la journée les dimanches et jours fériés.

De plus, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques etc... ne peuvent être effectués les jours ouvrables que de 8 h 00 à 20 h 00, les samedis de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h 00, les dimanches et jours fériés que de 10 h à 12 h.

## TAILLE DES HAIES ET BALAYAGE DES TROTTOIRS

Il est rappelé que chacun est tenu d'entretenir les trottoirs au-devant de sa propriété. Il appartient donc à chacun de nettoyer ses trottoirs susceptibles de provoquer des accidents.

## CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Ces nuisibles sont de plus en plus présents dans notre région et il est important de les éradiquer. Ces chenilles présentent des propriétés très urticantes et considérées comme dangereuses pour l'homme et les animaux domestiques. Propriétaires, il est de votre responsabilité de faire supprimer les «nids de chenilles» en faisant intervenir un professionnel. Il est fortement déconseillé de le faire soi-même. En savoir plus :

[www.chenilles-proceSSIONNAIRES.fr](http://www.chenilles-proceSSIONNAIRES.fr)



## SEDRE

### Jours de ramassage des déchets ménagers:

Merci de sortir vos containers la veille

Ordures ménagères : Mardi matin

Emballages/Journaux : Jeudi matin  
magazines

### Besoin d'un renseignement au sujet de votre facture ou de votre bac :

Contactez le Service Clients  
0805 290 042 (N° vert, appel gratuit)

Au sujet des collectes contactez le **SEDRE**  
**01 64 94 56 21**

### Déchetterie SIREDOM : Étampes

ZI d'Étampes, 15-17, Rue de la Butte de Corbières 91150 ETAMPES  
08 99 36 27 67 3€/appel

### Horaires d'Été

Du lundi au samedi  
9h00 - 12h00 et 13h00 - 18h00

Dimanche  
9h00 - 12h00

Fermeture : jeudi

# Autres Infos

## RAPPEL AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Merci de bien vouloir respecter ces 2 consignes pour le bien-être de tous :



Attention aux déjections canines. Propriétaires de nos amis à 4 pattes, respectez les lieux de promenade. La divagation des animaux domestiques est interdite. Veuillez tenir votre chien en laisse.

## INTERDICTION DE BRÛLAGE

Il est rappelé que le brûlage de tout déchet y compris les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental

## PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Dans le cadre du PLU, un cahier destiné à recueillir les observations et propositions est à la disposition du public en Mairie aux heures d'ouverture de celle-ci.

## RAPPEL : LES ARNAQUES CONTINUENT

N'ouvrez pas votre porte aux inconnus. Sous toutes les formes déjà décrites dans les Boissy infos précédents, déguisements, faux employés, les tentatives d'escroquerie continuent. Restez sur vos gardes, soyez vigilants.

## CONSEILS DE LA GENDARMERIE

Lors d'un cambriolage, vous ne devez surtout rien toucher et appeler la gendarmerie dès la constatation des faits en composant le 17.

Dans la majorité des cas, les cambrioleurs forcent une fenêtre donnant sur l'arrière de l'habitation (ils sont plus tranquilles) alors que le volet n'est pas fermé.

Pensez à fermer vos volets, même en journée lors de vos absences.

Le groupement de gendarmerie de l'Essonne est présent sur Facebook. Vous pouvez obtenir des informations diverses en vous y connectant :

<https://www.facebook.com/Gendarmerie-de-l'Essonne-1445035532419307/?fref=ts>

# Autres Infos suite ...

## RECENSEMENT CITOYEN

Présentez-vous à l'accueil de la Mairie avec une pièce d'identité, votre livret de famille et un justificatif de domicile dans le trimestre suivant vos 16 ans.

## CARTES D'IDENTITÉ

Depuis le 1er janvier 2014, les cartes nationales d'identité sont valables 15 ans pour les personnes majeures.

Les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche

## RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (R.A.M.)

Vous recherchez une assistante maternelle, contactez la responsable du relais du secteur de Boissy le Sec : Laurence LE MORVAN 01.64.59.23.87.

## DECLARATION DE REVENUS

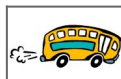
Le service de déclaration en ligne est ouvert. Quant aux dates limites de déclaration en ligne, elles varient en fonction du département de résidence des contribuables :

- Pour l'Essonne la date fixée est le mardi 7 juin (minuit)

Attention, en 2016, les contribuables dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 40 000 € doivent effectuer leur déclaration de revenus par voie électronique sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) (sauf s'ils ne disposent pas d'un accès à internet ou s'ils sont domiciliés dans un territoire avec une desserte numérique insuffisante).

À noter :

pour les déclarations au format papier, la date limite de déclaration est fixée au mercredi 18 mai dans tous les départements.



## NAVETTE GRATUITE SAMEDI

Vous avez le choix, chaque samedi matin, d'être transporté vers Etampes soit pour le Marché soit pour une grande surface de votre choix.

Le CCAS vous propose de vous inscrire directement auprès de Sébastien au :

**06 03 03 47 26 (Société ADP 91)**

Cette navette est mise en place pour les seniors et les personnes non véhiculées.

Le CCAS prend en charge financière la totalité de la prestation.



## LES BOUCHONS D'AMOUR

Vous pouvez déposer vos bouchons aux heures d'ouverture de la Mairie, dans la borne prévue à l'accueil.

## Maison Départementale des Solidarités Etampes

En cas de difficultés vous pouvez joindre les équipes de la Maison Départementale des Solidarités

Tél.: 01 69 16 14 25

## PERMANENCE C.C.A.S

Les familles rencontrant des difficultés peuvent prendre rendez-vous en téléphonant à la Mairie (01 64 95 70 35) ou par message à l'adresse: [ccas@boissylesec.fr](mailto:ccas@boissylesec.fr)

# Autres Infos suite et fin

## DEPOT DE PAIN

01.64.59.39.88  
De 09H00 à 10H au presbytère  
Du lundi au vendredi  
Dépôt de pain ouvert à tous  
sur commande la veille

## MAX PIZZA / BOISSY LE SEC

06.45.12.46.37  
de 17h30 à 21h  
  
Mardi/Jeudi: Place de l'Eglise  
Samedi: Le Rotoir



## Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne

Tél. : 01.69.92.68.00  
[www.etampois-sudessonne.fr](http://www.etampois-sudessonne.fr)

Un mariage ? Un anniversaire ?  
Une fête de famille ? Autre événement ?  
La commune loue la salle polyvalente aux  
Boissons et aux extérieurs.  
Tarifs sur demande.



**15**

**SAMU**

**17**

**Police  
Gendarmerie**

**18**

**Pompiers**

**112**

**Toutes  
urgences**

## PERMANENCES ELUS

Monsieur le Maire et ses Adjointes reçoivent sur rendez-vous

## PERMANENCES URBANISME

Accueil du public le **Mardi de 14H à 19 H**, pour obtenir un rendez-vous, contactez la Mairie au 01.64.95.70.35 ou par mail : [mairie@boissylesec.fr](mailto:mairie@boissylesec.fr)

### Ouverture de la Mairie

**Lundi** de 14H à 17H  
**Mardi** de 14H à 19H  
**Mercredi Fermé**  
**Jeudi** de 14H à 17H  
**Vendredi** de 14H à 17H

**Tél** : 01 64 95 70 35  
**Fax** : 01 69 58 77 75  
**Email** : [mairie@boissylesec.fr](mailto:mairie@boissylesec.fr)

BOISSY INFO,  
Lettre d'informations municipales  
de Boissy le Sec  
Allée Gérard Dubrulle  
91870 Boissy le Sec  
Chargée de la publication:  
Mairie de Boissy le Sec

### Ouverture de l'Agence Postale Communale

**Lundi** de 9H à 12H  
**Mardi** de 9H à 12H  
**Mercredi et Jeudi Fermé**  
**Vendredi** de 9H à 12H  
**Samedi** de 10H à 12H

**Tél** : 01 64 95 73 56